

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/02/23

Objet : 23 - VN26002 - Travaux d'éclairage public 2026

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition de l'entreprise TEIM

Décide

De donner son accord à la signature du marché n° VN26002 Travaux d'éclairage public 2026 avec l'entreprise TEIM (Travaux Electriques Industriels et Maritimes), Siret 582 149 506 000 70, domiciliée 81 Impasse André-Marie Ampère 14500 VIRE NORMANDIE ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché *(Hors avenant ayant une incidence financière au-delà de 15 % d'augmentation)*.

Le marché est conclu pour un montant estimatif de 115 523,50 € HT.

Le délai d'exécution des prestations est de 1 an (dont 1 mois de préparation).

Fait à Vire Normandie, le 10 février 2026

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260218-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2026

Publication : 18/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2026/02/23 du 10 février 2026

